

Le conseil de la municipalité de Saint-Jacques-de-Leeds siège en séance ordinaire ce mardi 7 juin 2022 à 19h00 à la salle Amicale

Sont présents à cette séance :

MESSIEURS : Richard Lefrançois, Marc-André Routhier, Sébastien Grondin, René Breton, Dominic Parent.

Sous la présidence de MME Andréa Gosselin, mairesse.

Assiste également à la séance : Mme Sonia Tardif /directrice générale et greffière-trésorière et M. Éric Guay responsable des travaux publics

### **ORDRE DU JOUR**

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour.
2. Enregistrement de la séance du conseil municipal
3. Adoption des minutes de la séance ordinaire du 3 mai 2022.
4. Affaires découlant du dernier procès-verbal.
5. Adoption des comptes du mois.
6. Résolution adoptant les dépenses incompressibles.
7. Correspondance.
8. Période de questions.
9. Rapport de la MRC.
10. Rapport des conseillers.
11. Rapport du responsable des travaux publics.

### **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

12. Rapport de la mairesse
13. Assurance pour réservoir diesel-prime pour la décontamination
14. Dépôt-rapport annuel -Application du règlement sur la gestion contractuelle no 373 modifiant le règlement no 348.
15. Poste Canada -autorisation des nouveaux signataires au comptoir
16. Système téléphonique à remplacer -hôtel de ville

### **SÉCURITÉ PUBLIQUE**

17. Projet d'amélioration des communications-délégation à la Ville de Thetford pour l'appel d'offres

### **VOIRIE**

18. Financement du règlement d'emprunt numéro 377 pour les travaux du rang 6 ouest, route Town line et route 216 ouest (segments 15 et 30)
19. Soumission de Excavation Gagnon& Frères inc. pour des travaux de construction d'un ponceau non-prévu au contrat sur la route Townline (segment 15)
20. Demande de pavage Sartigan Ltée-hausse du prix de l'essence dans le cadre des travaux en cours sur la route 216 ouest
21. Entente Commission scolaire des Appalaches pour l'entretien de la pelouse pour la saison 2022 et le déneigement pour la saison 2022-2023

### **SANTÉ ET BIEN ÊTRE**

22. OMH- Acceptation des prévisions budgétaires 2021 et 2022
23. Demande de l'École La Passerelle -Comité aménagement de la cour d'école.
24. Location de conteneurs-Centre communautaire et école La Passerelle.
25. Compte rendu du comité de pilotage-Mise à jour de la Politique familiale

## **AMÉNAGEMENT. URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**

26. Demande de permis de construction au 35, rue des Chênes (Scierie B.Inc)
27. Vente aux enchères -terrains rue des Prés nord et Parc industriel
  - a) fermeture de la période.
  - b) ouverture de la période
28. Embauche pour l'entretien à l'accueil du site Patrimonial
29. Offre de services pour la zone inondable de récurrence 20 ans et 100 ans- secteur de la route Plage Vachon
30. Règlementation sur les énergies renouvelables

## **LOISIRS ET CULTURE**

31. Avis de départ de madame Ashley Powell au poste d'animatrice au Camp de jour et embauche de Anne -Sophie Nadeau et de Marilee Payeur
32. Appel d'offres pour les travaux de construction du Centre communautaire
33. Mandat de chargé de projet -Travaux de construction du Centre communautaire-Caroline Roberge Architecte
34. Travaux de la clôture au terrain de balle
35. Fondation David Nadeau
36. Projet Éveil musical- Autorisation des dépenses
37. Mode de distribution du Journal Echo

## **DIVERS**

## **LEVÉE DE LA SÉANCE**

### ***LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR***

- 132-06-22                    Proposé par M. Sébastien Grondin et appuyé par M. Dominic Parent et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit accepté en laissant le varia ouvert.

### ***ENREGISTREMENT DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL***

- 133-06-22                    Proposé par M. Richard Lefrançois et appuyé par M. Marc-André Routhier et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la séance du conseil municipal de Saint-Jacques de Leeds du 7 juin 2022 soit enregistrée et qu'elle soit disponible au public.

### ***ADOPTION DES MINUTES DU 3 MAI 2021***

- 134-06-22                    ATTENDU QUE tous les membres de ce conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 mai 2022 au moins 72 heures avant la tenue des présentes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Richard Lefrançois et appuyé par M. Sébastien Grondin et résolu à l'unanimité des conseillers présents que lesdites minutes soient acceptées et signées.

### ***AFFAIRES DÉCOULANT DES DERNIERS PROCÈS-VERBAUX***

Mme Gosselin en fait le suivi.

### ***ADOPTION DES COMPTES DU MOIS***

- 135-06-22                    ATTENDU QUE tous les membres de ce conseil ont reçu une copie des comptes du mois au moins 72 heures avant la tenue des présentes;

ATTENDU QU'une liste des comptes du mois, reçus après l'envoi, a été remise, séance tenante, à tous les membres de ce conseil;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. René Breton et appuyé par M. Marc-André Routhier et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les comptes du mois soient acceptés et payés. La liste descriptive des comptes à payer est déposée aux archives de la Municipalité pour conservation et consultation.

***POSTES BUDGÉTAIRES AFFECTÉS PAR LES COMPTES DU MOIS :***

|                     |             |
|---------------------|-------------|
| Adm. gén. :         | 17 666.68\$ |
| Incendie :          | 1 138.77    |
| Sécurité :          | 802.01      |
| Voirie :            | 20 723.23   |
| Hygiène du milieu : | 7 732.34    |
| Urbanisme :         | 129.53      |
| Loisirs :           | 19 703.89   |
| Salaires :          | 14 288.42   |

|              |                     |
|--------------|---------------------|
| <b>TOTAL</b> | <b>82 184.87 \$</b> |
|--------------|---------------------|

***RÉSOLUTION ADOPTANT LES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES***

136-06-22

Proposé par M. Sébastien Grondin et appuyé par M. Dominic Parent et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les dépenses incompressibles soient acceptées et payées.

***CORRESPONDANCE***

***PÉRIODE DE QUESTIONS***

Madame Gosselin invite les citoyens à la période de questions.

***RAPPORT DE LA MRC***

Madame Gosselin a fait un résumé de la séance des maires tenue en mai.

***RAPPORT DES CONSEILLERS***

-Monsieur Marc-André Routhier mentionne que les activités sportives débiteront dans la semaine du 13 juin et que quelques tables de plastiques du Leeds Model School seront empruntées pour meubler la terrasse.

-Monsieur Richard Lefrançois mentionne que le premier plan projet de lotissement de la Coop d'habitation a été reçu par la municipalité et qu'une nouvelle version sera produite afin de tenir compte des nouveaux éléments dans le dossier.

***RAPPORT DU DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS***

Il a été fait par M. Éric Guay.

**ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

***RAPPORT DE LA MAIRESSE***

La mairesse a présenté son rapport de l'année 2021 en séance tenante et il sera diffusé sur tout le territoire de la municipalité.

***ASSURANCE POUR RÉSERVOIR DIESEL-PRIME POUR LA DÉCONTAMINATION***

137-06-22

Proposé par M. Richard Lefrançois et appuyé par M. Dominic Parent et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité accepte de payer la prime d'assurance pour la décontamination au coût de 214\$(avant taxes) pour la période du 1<sup>er</sup> juin 2022 au 1<sup>er</sup> mars 2023.

***DÉPÔT-RAPPORT ANNUEL -APPLICATION DU RÈGLEMENT SUR LA GESTION CONTRACTUEL NO 373 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO 348.***

Comme le prévoit l'article 961.4 du Code municipal du Québec, madame Sonia Tardif, directrice générale et greffière-trésorière, dépose au conseil municipal, la liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ passée au cours du dernier exercice financier complet (1 janvier au 31 décembre 2021) avec un même contractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale de plus de 25 000 \$. Cette liste est diffusée sur le site « WEB » de la Municipalité.

***POSTE CANADA -AUTORISATION DES NOUVEAUX SIGNATAIRES AU COMPTOIR***

138-06-22

Proposé par M. Sébastien Grondin et appuyé par M. René Breton et résolu à l'unanimité des conseillers présents que Monsieur Anthony Cyr et madame Audrey Martin soient autorisés à transiger auprès de la Société Canadienne des Postes pour et au nom de La municipalité de Saint-Jacques-de-Leeds.

***SYSTÈME TÉLÉPHONIQUE À REMPLACER -HÔTEL DE VILLE***

***CONSIDÉRANT QUE*** le système téléphonique de la municipalité a été endommagé suite à une panne électrique ;

139-06-22

Proposé par M. Richard Lefrancois et appuyé par M. Dominic Parent et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

Que la Saint-Jacques-de-Leeds accepte la soumission de Frantek en date du 1 juin 2022 au montant de 1 124.95 \$ plus les taxes applicables pour le remplacement du système téléphonique de l'édifice municipal ainsi que l'ajout d'une batterie de sécurité de 650 va/360 watts.

**SÉCURITÉ PUBLIQUE**

***PROJET D'AMÉLIORATION DES COMMUNICATIONS-DÉLÉGATION À LA VILLE DE THETFORD POUR L'APPEL D'OFFRES***

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Jacques de Leeds a pris connaissance du rapport d'analyse de besoins préparé par Flexconsult Inc le 1 novembre 2021 pour le Réseau de radiocommunication actuellement en place dans notre municipalité,

CONSIDÉRANT QU' un appel de soumission doit être lancé dans les prochaines semaines en vue d'un nouveau système pour améliorer les communications ;

CONSIDÉRANT QU'un cahier des charges a été élaboré par la Ville de Thetford, ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Thetford a proposé d'agir au nom des municipalités participantes du Service sécurité incendie soient : Leeds-Kinnear's et

Saint-Pierre de Broughton pour le processus de la demande de soumission et de réception des soumissions;

CONSIDÉRANT les dispositions prévues aux articles 14.3 et 14.4 du *Code municipal du Québec* permettant respectivement aux municipalités de conclure une entente pour notamment contracter des assurances et, de déléguer tout pouvoir nécessaire à l'exécution de l'entente;

140-06-22

Il est EN CONSEQUENCE Proposé par Sébastien Grondin et appuyé par Richard Lefrançois ;

Et résolu à l'unanimité des conseillers, que la Municipalité de Saint-Jacques de Leeds délègue à la Ville de Thetford Mines son pouvoir de demander des soumissions pour l'obtention d'un contrat d'amélioration des communications et accepte implicitement d'être liée envers le soumissionnaire, d'acceptée par le délégataire., ni la plus basse, ni la plus haute ni aucune des soumissions qui auront été déposées.

### VOIRIE

#### ***FINANCEMENT DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 377 POUR LES TRAVAUX DU RANG 6 OUEST, ROUTE TOWN LINE ET ROUTE 216 OUEST (SEGMENTS 15 ET 30)***

---

#### ***RÉSOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR BILLETS AU MONTANT DE 1,000,000 \$ QUI SERA RÉALISÉ LE 14 JUIN 2022***

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunt suivant et pour le montant indiqué en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Saint-Jacques-de-Leeds souhaite emprunter par billets pour un montant total de 1 ,000, 000 \$ qui sera réalisé le 14 juin 2022, réparti comme suit :

| <b>Règlements d'emprunts #</b> | <b>Pour un montant de \$</b> |
|--------------------------------|------------------------------|
| 377                            | 1 000 000\$                  |
|                                |                              |

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

ATTENDU QUE, conformément au 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour le règlement d'emprunt numéro 377, la Municipalité de Saint-Jacques-de-Leeds souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ce règlement;

141-06-22

**Il est proposé par M.René Breton , et appuyé par M. Sébastien Grondin et résolu unanimement :**

QUE le règlement d'emprunt indiqué au 1<sup>er</sup> alinéa du préambule soit financé par billets , conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 14 juin 2022;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 14 juin et le 14 décembre de chaque année;
3. les billets seront signés par la mairesse et la greffière-trésorière;

4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

|              |                   |                          |
|--------------|-------------------|--------------------------|
| <b>2023.</b> | <b>82 100 \$</b>  |                          |
| <b>2024.</b> | <b>85 700 \$</b>  |                          |
| <b>2025.</b> | <b>89 400 \$</b>  |                          |
| <b>2026.</b> | <b>93 200 \$</b>  |                          |
| <b>2027.</b> | <b>97 200 \$</b>  | <b>(à payer en 2027)</b> |
| <b>2027.</b> | <b>552 400 \$</b> | <b>(à renouveler)</b>    |

, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2028 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt numéro 377 soit plus court que celui originalement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 14 juin 2022), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

#### Soumissions pour l'émission de billets

|                     |                                  |                         |                 |
|---------------------|----------------------------------|-------------------------|-----------------|
| Date d'ouverture :  | 7 juin 2022                      | Nombre de soumissions : | 3               |
| Heure d'ouverture : | 10 h                             | Échéance moyenne :      | 4 ans et 2 mois |
| Lieu d'ouverture :  | Ministère des Finances du Québec | Date d'émission :       | 14 juin 2022    |
| Montant :           | 1 000 000 \$                     |                         |                 |

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques-de-Leeds a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 14 juin 2022, au montant de 1 000 000 \$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

#### 1 -BANQUE ROYALE DU CANADA

|            |           |      |
|------------|-----------|------|
| 82 100 \$  | 4,54000 % | 2023 |
| 85 700 \$  | 4,54000 % | 2024 |
| 89 400 \$  | 4,54000 % | 2025 |
| 93 200 \$  | 4,54000 % | 2026 |
| 649 600 \$ | 4,54000 % | 2027 |

Prix : 100,00000 Coût réel : 4,54000 %

#### 2 -FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

|            |           |      |
|------------|-----------|------|
| 82 100 \$  | 3,40000 % | 2023 |
| 85 700 \$  | 3,80000 % | 2024 |
| 89 400 \$  | 3,90000 % | 2025 |
| 93 200 \$  | 4,05000 % | 2026 |
| 649 600 \$ | 4,25000 % | 2027 |

Prix : 98,56400 Coût réel : 4,55829 %

### 3 -CAISSE DESJARDINS DE LA REGION DE THETFORD

|            |           |      |
|------------|-----------|------|
| 82 100 \$  | 4,65000 % | 2023 |
| 85 700 \$  | 4,65000 % | 2024 |
| 89 400 \$  | 4,65000 % | 2025 |
| 93 200 \$  | 4,65000 % | 2026 |
| 649 600 \$ | 4,65000 % | 2027 |

Prix : 100,00000

Coût réel : 4,65000 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme BANQUE ROYALE DU CANADA est la plus avantageuse;

142-06-22

**Il est proposé par René Breton , appuyé par Sébastien Grondin et résolu unanimement :**

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Municipalité de Saint-Jacques-de-Leeds accepte l'offre qui lui est faite de BANQUE ROYALE DU CANADA pour son emprunt par billets en date du 14 juin 2022 au montant de 1 000 000 \$ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 377. Ces billets sont émis au prix de 100,00000 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

***SOUSSION DE EXCAVATION GAGNON & FRÈRES INC. POUR DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN PONCEAU NON-PRÉVU AU CONTRAT SUR LA ROUTE TOWNLINE (SEGMENT 15)***

***ATTENDU QU'***il est nécessaire d'ajouter un ponceau TBA de 450 mm de diamètre au chaînage + ou - 2+707.6 sur la route Townline afin d'éliminer des accumulations d'eau en bordure de la route;

***ATTENDU QU'***un avis de changement no 2 a été émis le 19 mai 2022 par SNC-Lavalin inc dans le cadre des travaux en cours de réalisation ;

***ATTENDU QUE*** la municipalité fera une demande au PAVL pour une aide financière pour couvrir les coûts du ponceau;

143-06-22

Proposé par M. René Breton et appuyé par M. Sébastien Grondin et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Saint-Jacques-de-Leeds accepte la soumission de Excavation Gagnon & Frères inc au montant de 37, 426.04\$ plus les taxes pour l'ajout d'un ponceau sur la route Townline.

***DEMANDE DE PAVAGE SARTIGAN LTÉE -HAUSSE DU PRIX DE L'ESSENCE DANS LE CADRE DES TRAVAUX EN COURS SUR LA ROUTE 216 OUEST***

ATTENDU QUE la municipalité a fait un appel d'offres pour la réalisation des travaux de voirie sur la route 216 ouest (segment 30) en février 2022 ;

ATTENDU QUE la municipalité a octroyé le contrat à Pavage Sartigan Ltée le 1 mars 2022,

ATTENDU QUE la hausse du prix à la pompe pour l'essence et que cette hausse dépasse les paramètres établis au devis de l'appel d'offres;

ATTENDU QUE le conseil de la municipalité a pris connaissance de la demande de Pavage Sartigan Ltée pour une participation financière aux coûts supplémentaires engendrés par la hausse du prix à la pompe;

ATTENDU QUE la municipalité peut modifier un contrat selon certaines dispositions prévues au code municipal à l'article 938.0.4;

ATTENDU QUE la municipalité accepte de participer aux coûts supplémentaires pour le transport du gravier MG-20 et de l'enrobé bitumineux selon l'estimation fournie par courriel le 1 juin 2022 au montant de 6658 \$

ATTENDU QU'un avis de changement no 1 a été émis le 8 juin 2022 par SNC-Lavalin inc dans le cadre des travaux en cours de réalisation ;

144-06-22

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M Marc-André Routhier et appuyé par M. René Breton et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

Que la municipalité autorise la dépense supplémentaire estimée à 3,329\$ ; soit 50% de la hausse du prix à la pompe que subit Pavage Sartigan Ltée pour le transport en vrac des matériaux granulaires.

Selon l'article 938.04 du code municipal qui prévoit qu'une municipalité peut modifier un contrat accordé à la suite d'une demande de soumissions si cette modification constitue un accessoire à celui-ci et n'en change pas la nature, ce qui est le cas ici.

***ENTENTE COMMISSION SCOLAIRE DES APPALACHES POUR L'ENTRETIEN DE LA PELOUSE POUR LA SAISON 2022 ET LE DÉNEIGEMENT POUR LA SAISON 2022-2023***

***CONSIDÉRANT QUE*** la Commission scolaire demande à la municipalité d'exécuter les travaux d'entretien de la pelouse pour la saison 2022 de ses emplacements ;

***CONSIDÉRANT QUE*** la Commission scolaire des Appalaches ne souhaite pas procéder par appel d'offres et qu'elle demande à la municipalité d'exécuter les travaux de déneigement et de sablage de ses emplacements tel que prévu au devis effectif les années précédentes;

***CONSIDÉRANT QUE*** la Commission scolaire des Appalaches représenté par monsieur André Dallaire directeur des ressources matérielles propose de verser une compensation à la municipalité soit le montant payé pour l'année 2021 plus une indexation selon l'indice des prix à la consommation au 31 décembre de chaque année;

145-06-22

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Marc-André Routhier et appuyé par M. Sébastien Grondin et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Saint-Jacques-de-Leeds accepte la demande de la Commission scolaire des Appalaches et exécute les travaux demandés.

Que les assureurs de la municipalité soient informés des services rendus à la Commission scolaire des Appalaches.



## SANTÉ ET BIEN ÊTRE

### ***OMH- ACCEPTATION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES A)ANNÉE 2021***

146-06-22

Proposé par M. René Breton et appuyé par M. Dominic Parent et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Saint-Jacques-de-Leeds accepte :

Que le budget de l'année 2021, de l'office d'habitation des Appalaches qui prévoit une contribution 2021 pour l'ensemble des municipalités de 104 930, 00\$, et dont la part de la municipalité est de 3 926,00\$, pour le parc immobilier situé sur son territoire soit accepté;

Que la municipalité de St-Jacques de Leeds, s'engage assumer sa quote-part des investissements effectués dans le cadre des travaux de remplacement et d'amélioration et de modernisation capitalisées (RAM-C) et, plus particulièrement, son financement en capital et intérêt de l'ensemble des sommes octroyés à même le plan québécois des infrastructures (PQI).

### ***B)ANNÉE 2022***

147-06-22

Proposé par M. René Breton et appuyé par M. Dominic Parent et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Saint-Jacques-de-Leeds accepte :

Que le budget de l'année 2022, de l'office d'habitation des Appalaches qui prévoit une contribution initiale 2022 pour l'ensemble des municipalités de 91 988, 00\$, et dont la part de la municipalité est de 3 480,00\$, pour le parc immobilier situé sur son territoire soit accepté;

Que la municipalité de St-Jacques de Leeds, s'engage assumer sa quote-part des investissements effectués dans le cadre des travaux de remplacement et d'amélioration et de modernisation capitalisées (RAM-C) et, plus particulièrement, son financement en capital et intérêt de l'ensemble des sommes octroyés à même le plan québécois des infrastructures (PQI).

### ***DEMANDE DE L'ÉCOLE LA PASSERELLE -COMITÉ AMÉNAGEMENT DE LA COUR D'ÉCOLE.***

148-06-22

Proposé par M. Sébastien Grondin et appuyé par M. Dominic Parent et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Saint-Jacques-de-Leeds nomme monsieur René Breton comme représentant municipal sur le comité d'aménagement de la cour d'école.

### ***LOCATION DE CONTENEURS-CENTRE COMMUNAUTAIRE ET ÉCOLE LA PASSERELLE***

149-06-22

Proposé par M. René Breton et appuyé par M. Dominic Parent et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Saint-Jacques-de-Leeds accepte la soumission de Sanitaire Fortier du 27 avril 2022 pour la location d'un conteneur d'une capacité de 2 verges pour les déchets au prix de 105.95\$ par mois plus les taxes et la location d'un conteneur d'une capacité de 2 verges pour la récupération au prix de 105.95\$ par mois plus les taxes.

Les frais de livraison sont de 165.00\$ plus les taxes.

Que la municipalité demande à la Commission scolaire des Appalaches de participer aux frais de la mise en place des conteneurs.

### ***COMPTE RENDU DU COMITÉ DE PILOTAGE-MISE À JOUR DE LA POLITIQUE FAMILIALE***

-Monsieur Sébastien Grondin mentionne que la compilation des résultats du sondage est en cours de réalisation.

### **AMÉNAGEMENT. URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**

#### ***DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION AU 35, RUE DES CHÊNES( SCIERIE B.INC)***

ATTENDU QUE la demande de permis de construction Scierie B. Inc. prévoit l'installation d'un abri de type Dôme sur son terrain situé au 35, rue des Chênes ;

ATTENDU QUE le demandeur s'engage à installer un abri de type dôme de façon temporaire et qu'il a l'obligation de construire un bâtiment d'acier de 40 pieds de largeur par 60 pieds de profondeur et que ce bâtiment d'acier remplacera le dôme d'ici le 30 juin 2023;

ATTENDU QUE la municipalité prévoit une modification réglementaire dans les prochains mois pour permettre l'installation de dôme dans la zone industrielle;

150-06-22

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Richard Lefrançois et appuyé par M. Dominic Parent et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

Que la municipalité autorise la demande de Scierie B. Inc. et permette l'émission de permis de construction pour l'installation temporaire de l'abri de Type Dôme jusqu'au 30 juin 2023 sur le terrain situé au 35, rue des Chênes.

Que la municipalité rappelle au demandeur la condition liée à la vente suivante :

–Le promettant-acheteur **s'engage**, par la présente, à **construire un bâtiment commercial, dont la valeur**, au moment de son inscription au rôle d'évaluation, **est égale ou supérieure à la valeur inscrite à son offre d'achat (cette valeur doit être d'au moins 125, 000 \$)**. À défaut de respecter cet engagement, l'acquéreur s'engage à verser à la Municipalité la somme suivante à titre de dommages-intérêts liquidés :

- 4 000 \$ Pour une construction d'une valeur de 75 000 à 100,000\$
- 8 000 \$ Pour une construction d'une valeur de 50 000 \$ à 74 999.99 \$
- 12 000 \$ Pour une construction de moins de 50 000 \$

Cette somme devra être versée dans les 18 mois suivant l'acceptation de l'offre par la Municipalité. Cet engagement devra être garanti par une **hypothèque légale de deuxième rang** sur l'immeuble en faveur de la Municipalité.

Que le propriétaire soit informé qu'une nouvelle demande de permis devra être produite auprès de la municipalité en ce qui concerne la relocalisation de l'abri dôme sur le terrain.

***VENTE AUX ENCHÈRES -TERRAINS RUE DES PRÉS NORD ET  
PARC INDUSTRIEL***

***A) FERMETURE DE LA PÉRIODE***

151-06-22

Proposé par M. Dominic Parent et appuyé par M. Richard Lefrançois et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Saint-Jacques-de-Leeds ordonne que la période de vente aux enchères soit fermée.

***B) OUVERTURE DE PÉRIODE***

ATTENDU les deux (2) terrains résidentiels disponibles ayant les services municipaux (aqueduc, égout, pluvial) sur la rue des Prés nord ;

ATTENDU les trois (3) terrains commerciaux disponibles ayant les services municipaux (aqueduc, égout, pluvial) au parc industriel ;

ATTENDU QUE le conseil municipal a comme vision de développer ces endroits le plus rapidement possible et ainsi d'attirer de nouvelles familles dans notre municipalité;

ATTENDU QUE le développement économique et social fait partie des priorités dudit Conseil;

152-06-22

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. René Breton et appuyé par M. Sébastien Grondin et résolu à la majorité des conseillers présents que la Municipalité procède à un appel de propositions **à compter du 8 juin 2022 10h00** pour la vente de ces deux (2) terrains résidentiels sis dans le nouveau développement situé sur la rue des Prés Nord ;

QUE cet appel de propositions se fasse conformément aux conditions énumérées dans le formulaire prévu pour déposer une offre d'achat (annexe A);

QU'UN avis public (annexe B) soit également publié (bureau municipal et site internet de la municipalité) pour diffuser cette annonce de propositions;

QUE les offres soient reçues et analysées façon continue par la municipalité.

***EMBAUCHE POUR L'ENTRETIEN À L'ACCUEIL DU SITE  
PATRIMONIAL***

153-06-22

Proposé par la conseillère M. Marc-André Routhier et appuyé par M. René Breton et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Jacques de Leeds embauche madame Jeannette Gosselin au poste d'entretien ménager des toilettes du site Patrimonial selon l'entente intervenue entre les parties et pour les périodes où l'étudiant(e) qui travaille sur place n'est pas disponible.

***OFFRE DE SERVICES POUR LA ZONE INONDABLE DE  
RÉCURRENCE 20 ANS ET 100 ANS- SECTEUR DE LA ROUTE  
PLAGE VACHON***

154-06-22

Proposé par M. Marc-André Routhier et appuyé par M. Dominic Parent et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité accepte l'offre de services du 29 mai 2022 de NATURIVE CONSULTANTS INC. pour la réalisation des calculs hydrologiques et la cartographie des zones d'inondation de récurrence 20 ans et 100 ans pour les lots riverains de la route de la Plage Vachon au taux de 110\$ l'heure . Pour ce mandat, le consultant estime qu'il aura besoin de 45 heures pour faire 2 visites de terrain et la préparation du rapport qui sera livré au plus tard le 15 juillet 2022.

La municipalité envisage d'utiliser les crédits disponibles suite aux travaux de restauration du bâtiment Leeds Model School qui ne seront pas réalisés en 2022 pour couvrir les dépenses en lien avec le mandat à NATURIVE CONSULTANTS INC.

### ***RÈGLEMENTATION SUR LES ÉNERGIES RENOUVELABLES***

La municipalité a fait une démarche auprès de la MRC des Appalaches et est en attente d'informations de leur part.

### **LOISIRS ET CULTURE**

#### ***AVIS DE DÉPART DE MADAME ASHLEY POWELL AU POSTE D'ANIMATRICE AU CAMP DE JOUR ET EMBAUCHE DE ANNE-SOPHIE NADEAU ET MARILEE PAYEUR***

**CONSIDÉRANT** l'avis de départ de madame Ashley Powell au poste d'animatrice de camp de jour ;

155-06-22

Proposé par M. Marc-André Routhier et appuyé par M. Sébastien Grondin et résolu à l'unanimité des conseillers présents que madame Anne-Sophie Nadeau et Marilee Payeur soient embauchées comme animatrices au camp de jour saison 2022 selon les conditions de travail discutées.

#### ***APPEL D'OFFRES POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DU CENTRE COMMUNAUTAIRE***

156-06-22

Proposé par M. Richard Lefrançois et appuyé par M. René Breton et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Saint-Jacques-de-Leeds demande des soumissions sur le système électronique d'appel d'offres (SEAO) pour les travaux de construction du Centre communautaire ;

QUE le devis et tous les documents de l'appel d'offres soient transmis aux entreprises visées dès que possible.

QUE la date pour recevoir les soumissions des intéressés sera connue ultérieurement.

QUE tel que prévu à l'article 961.2, un estimé des coûts a été fait.

#### ***MANDAT DE CHARGÉ DE PROJET -TRAVAUX DE CONSTRUCTION DU CENTRE COMMUNAUTAIRE-CAROLINE ROBERGE ARCHITECTE***

**CONSIDÉRANT QUE** monsieur André Bourassa Architecte n'est plus en mesure de continuer le mandat de chargé de projet en ce qui concerne les travaux construction de la bibliothèque ;

157-06-22

Proposé par M. Marc-André Routhier et appuyé par M René Breton et résolu à la majorité des conseillers présents que la municipalité mandate madame Caroline Roberge Architecte selon les taux horaires soumis par courriel le 5 mai 2022 à la municipalité pour la réalisation des tâches prévues par le ministère de la Culture.

#### ***TRAVAUX DE LA CLÔTURE AU TERRAIN DE BALLE***

**CONSIDÉRANT QU'**une erreur s'est produite lors des travaux d'installation des bases de béton pour recevoir les poteaux de clôture;

**CONSIDÉRANT QUE** Les Clôtures JPN inc. de Vallée-Jonction pourront fournir à la municipalité les items suivants pour corriger la situation : 2 poteaux de 3,5 pouces de diamètre, 1 tuyau de 1 11/16 pouce de diamètre et 16 pieds de maille galvanisé de 6 pieds de hauteur;

158-06-22

Proposé par M. Sébastien Grondin et appuyé par M. René Breton et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Jacques de Leeds accepte la soumission de Les clôtures JPN inc. au montant total de 361\$ plus les taxes pour le matériel supplémentaire pour finaliser la clôture au terrain de balle.

***FONDATION DAVID NADEAU***

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a reçu une confirmation pour une aide financière de 500\$ pour l'achat d'équipement sportif ;

**CONSIDÉRANT QUE** le comité des loisirs accepte de contribuer pour un montant de 500\$ pour la réalisation du projet;

159-06-22

Proposé par M. René Breton et appuyé par M. Sébastien Grondin et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité achète des nouveaux buts de hockey auprès de Sports-Inter Plus au montant de 1161.95\$ plus les taxes.

***PROJET ATELIER D'ÉVEIL MUSICAL-AUTORISATION DES DÉPENSES***

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a reçu une confirmation pour une aide financière de 2,000\$ suite à sa demande au Fonds Culturel de la MRC des Appalaches;

160-06-22

Proposé par M. Dominic Parent et appuyé par M. Marc-André Routhier et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que la Municipalité de Saint-Jacques-de-Leeds autorise les dépenses en lien avec la réalisation du projet "Atelier d'éveil musical " pour un montant maximum de 2,500\$.

Que les dépenses supplémentaires en lien avec la réalisation du projet soient prises à même le budget de l'année en cours.

***MODE DE DISTRIBUTION DU JOURNAL ECHO***

ATTENDU QUE par souci écologique, la municipalité souhaite, dès juillet, rendre la distribution de son journal « Les Échos de Leeds » majoritairement numérique;

ATTENDU QUE Les personnes intéressées à recevoir la version papier du journal pourront continuer de le recevoir ainsi en informant la municipalité;

ATTENDU QU'à chaque édition, des exemplaires seront disponibles dans la boîte du Courrier Frontenac, au bureau municipal;

161-06-22

Proposé par M. Sébastien Grondin et appuyé par M. Richard Lefrancois et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité procède aux changements avec le mode de distribution du journal.

**DIVERS**

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

162-06-22

Proposé par M. René Breton et appuyé par M. Richard Lefrançois et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la séance soit levée à 19h51.

Andréa Gosselin  
Mairesse

Sonia Tardif  
Directrice générale et greffière-trésorière

Je, Andréa Gosselin, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Andréa Gosselin, mairesse

**CERTIFICATION DE CRÉDIT**

Je, soussignée, certifie que la Municipalité de St-Jacques-de-Leeds dispose des crédits suffisants pour l'autorisation des dépenses incluses dans ce procès-verbal.

Sonia Tardif  
Directrice générale et greffière -trésorière